



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 40948

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la dangerosité du phénoxyéthanol contenu dans les lingettes cosmétiques. Dans son rapport de 2012, l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) avait déjà évoqué des risques pour le foie, le sang et la reproduction et avait ainsi recommandé « d'interdire » son usage dans les produits destinés à laver le siège des très jeunes enfants et d'en « restreindre » la concentration dans tous les autres types de produits destinés aux enfants de moins de trois ans. En octobre 2013, c'est l'UFC Que Choisir qui tire la sonnette d'alarme. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives que le Gouvernement envisage de prendre en ce domaine pour tenir compte de la toxicité du phénoxyéthanol.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40948

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11143

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)